

Le Pin, le 28 janvier 2021



Mairie de Le Pin

## INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira à huis clos le :

**Mercredi 03 février 2021 à 18h00**  
**Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

En raison du contexte sanitaire, la présence physique du public sera impossible.

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Approbation de la convention unique 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,
- Approbation de la convention 2021 pour le renouvellement d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne,
- Convention entre le syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële et la Commune de Le Pin,
- Demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, relative aux projets de moins de 100 000 euros, dans le cadre des travaux de terrassement et élargissement du trottoir rue de Courtry,
- Modification du tableau des effectifs du Personnel communal.



**Le Maire,**  
**Lydie WALLEZ**